

ARRETE PERMANENT



Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le 05/08/2026
ID : 041-214101982-20260803-AP17_2026-AI



17/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Numérotation des immeubles situés Impasse des Champs Gérons

Le Maire de la commune de Saint-Aignan-sur-Cher ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°48-26 du 16 juillet 2026 portant sur la dénomination de la voie « Impasse des Champs Gérons », créée au départ de la rue des Champs Gérons jusqu'au parking de la salle des associations, et chargeant le Maire de procéder à la numérotation des immeubles de ce secteur ;

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer une numérotation aux immeubles desservis par l'Impasse des Champs Gérons afin de permettre leur identification et de faciliter les interventions des services publics, des services de secours, des concessionnaires de réseaux ainsi que l'adressage des administrés,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

La numérotation des immeubles situés Impasse des Champs Gérons est arrêtée comme suit :

Section AD n° 426 : 1 Impasse des Champs Gérons

Section AD n° 423 : 2, 2a et 2b Impasse des Champs Gérons

ARTICLE 2 :

Les propriétaires des immeubles concernés veilleront à l'apposition visible du numéro attribué.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires concernés et transmis aux services compétents afin d'assurer la mise à jour des bases d'adressage et des fichiers administratifs.

ARTICLE 4 :

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Saint-Aignan, le 03 août 2026
Le Maire

Eric CARNAT